

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 14

Sont présents : BÉNITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, GALERY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARGENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, TEISSEBRE Janine

Sont absents : BOUTONNET Sabine (Procuration à DONEYS Jean-Luc) PORTERO Séverine (Procuration à BENITO Patricia) VABRE Fabien (Procuration à MURAT Frédéric) LEGOUT Cécile, AUBERT-PENA Christelle.

L'an deux-mille vingt-trois, le 4 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Madame BÉNITO Patricia, Maire.

Secrétaire de séance : CHEVALIER CECILE

N° 2023-013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2022 présenté à l'Assemblée est conforme au compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	Budget Principal	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	945 676.28	543 631.07
Recettes	1 215 731.20	387 554.94
Résultats reportés 2021	+ 207 945.55	- 38 232.57
Résultat budgétaire	478 000.47	- 194 308.70
	Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2023	
Dépenses	0	1 436 644.95
Recettes	0	971 576.05
Solde des restes à réaliser	0	- 465 068.90
Déficit d'investissement 2022	0	- 621 145.03

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2022 du Budget Principal.

Hors de la présence de Mme le Maire, et après délibération, la proposition ci-dessus est acceptée par 14 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/04/2023, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 07/04/2023 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BÉNITO



La secrétaire de séance,
Cécile CHEVALIER